

Courrier adressé aux Parlementaires  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75007 – PARIS

Paris, le 18 mars 2013

Pm/ADW/13/03/38/1

Monsieur le Député,

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 met en place la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés. Il indique clairement que les partenaires sociaux « *laisseront aux entreprises la liberté de retenir le ou les organismes assureurs de leur choix* ». **Parfait.**

Or, le projet de loi dont est saisi le Parlement viole ce postulat, en introduisant dans le dispositif la possibilité pour les branches professionnelles de désigner autoritairement l'organisme auquel les entreprises seraient contraintes d'assurer leurs salariés. **Inadmissible.**

#### **Pourquoi ?**

- Cela prive les entreprises d'une liberté essentielle à la gestion de leur lien social.
- Cela est contraire aux règles élémentaires d'une saine, libre et transparente concurrence.
- Cela aboutit à la confiscation de tout un secteur d'activité (la complémentaire santé) par un ensemble oligopolistique composé essentiellement des institutions de prévoyance.
- Cela débouche inévitablement sur des conflits d'intérêt, ceux qui désignent étant en général les désignés.
- Cela se conclut dans la plupart des cas par des couvertures a minima qui ne satisfont personne.
- Cela mettra en péril des centaines de mutuelles de terrain et fera disparaître les milliers d'emplois non délocalisables qu'elles génèrent dans les territoires.

Est-ce vers cela que nous devons aller ? Assurément non.

Le modèle mutualiste, qui n'a plus à faire la preuve de sa pertinence et de son efficacité, ne peut être écarté du paysage de la sorte. D'autres voies existent qu'il faut saisir.

A cette question cruciale des clauses de désignation, et au-delà, à toutes les questions que pose ce projet d'extension de la complémentaire santé à tous les salariés, la FNIM apporte des réponses, qu'elle vous présente ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Philippe MIXE.

**P J : Complémentaires santé : DANGER !**